



Malfaçon d'une partie de la maison

Par **fabio15**, le 24/01/2011 à 15:01

Bonjour,

Voici mon souci, j'ai acheté une maison en janvier 2009 qui venait d'être terminée en août 2008, la construction totale de la maison avait été faite par mon vendeur car il avait travaillé dans le bâtiment, le souci est que à peine 2 ans après tout le carrelage de la maison se décolle, j'ai fait venir un artisan qui m'a dit que le carrelage avait été mal posé, ma question est peut-on se retourner contre mon vendeur pour malfaçon ou autre pour qu'il y ait une prise en charge du carrelage ? car je trouve pas ça normal que tout le carrelage se décolle à peine 2 ans après. merci pour votre aide ou conseil